

ARTICLE 1 : Epreuves, date et lieu

Epreuves individuelles de fleuret :

Minimes hommes (1993-1994-1995-1996), Minimes dames (1993-1994-1995-1996),

Le surclassement est autorisé.

Dates : **Vendredi 8 février 2008, samedi 9 février 2008 & Dimanche 10 février 2008**

Lieu : **Halle Carpentier** Bd Masséna 75013 PARIS

ARTICLE 2 : Tenue

Tenue 350 N ou 800N (FIE), avec sous cuirasse 800 N.

Masque 350N ou 800N

Lames 5 et moins. Toutes les poignées sont autorisées.

Tous les types de lames sont autorisés : maraging et non maraging

ARTICLE 3 : Formule

Poules : 2 à 4 tours de poules.

Tableau d'éliminations directes avec **repêchages** à partir du tableau de 64 jusqu'aux quarts de finale

Finales à 8 : quart, demie et finale sans repêchage.

En cas d'égalité à la fin du temps imparti, application du règlement des circuits.

ARTICLE 4 : contrôle matériel

Un contrôle matériel sera opéré avant la compétition.

Masque et cuirasse électrique seront contrôlés.

Le contrôle sera ouvert le **vendredi 8 février de 15h00 à 22h à la Halle Carpentier**



ARTICLE 5 : Horaires

| Vendredi 8 février 2007 | Samedi 9 février 2008 | Dimanche 10 février 2008 |
|---------------------------------------|--|---|
| Inscriptions et Pointages : 14h à 22h | Minimes hommes Ouverture de la salle : 7h00 Scratch : 8h15 Début des poules : 9h00 | Minimes h & d Ouverture de la salle : 7h45 Tableau de 128 : 9h00 Tableau de 64 avec repêchages : 11h00 Tableau de 32 avec repêchages : 14h30 Finales à 8 : 17h00 Remise des prix : 18h30 |
| contrôle matériel : 15h à 22h | Minimes femmes Scratch : 13h00 Début des poules : 14h00 | |

ARTICLE 6 : Récompenses

Seront récompensés par trophées, coupes ou médailles :

Les 8 premiers.

Les 2 meilleurs surclassés (années 1995, 1996).

Des lots en valeurs récompenseront **les premiers : Ordinateurs portables, Systèmes Home Vidéo, Lecteurs DVD, matériel informatique, matériel d'escrime.**

ARTICLE 7 : Arbitrage

Il faudra prévoir un arbitre pour tout club inscrivant plus de 3 tireurs.

Pour tout club ou délégation, comprenant plus de 10 tireurs, 2 arbitres seront demandés.

Pour plus de 25 tireurs, 3 arbitres seront demandés,

Les arbitres « clubs » sont à la charge des clubs. Toutefois les arbitres de clubs français, recevront une indemnité au match (7 euros la poule et 1.5 euros le match d'élimination directe).

Les arbitres mandatés sont à la charge de l'organisateur, ils recevront un forfait pour les 2 jours de l'épreuve.

Tous les arbitres devront être présent le samedi 9 février, avant 8h10.

Il sera possible aux clubs le souhaitant, de payer une participation de 135€ afin de ne pas être tenus de présenter un arbitre. Cette somme permettra de rechercher des arbitres supplémentaires.

ARTICLE 8 : Licences

Ne seront acceptés que les tireurs en possession d'une licence 2008.

Toutes les licences nationales (françaises et étrangères) ou FIE sont acceptées



ARTICLE 9: Directoire technique

Toute contestation sera tranchée par un directoire technique constitué le jour de l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte pouvant survenir aux participants ou aux spectateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la formule en fonction du nombre de participants. Le fait de s'engager, implique l'acceptation du présent règlement et des dispositions qui en découlent.

ARTICLE 10 : Inscription

Aucune inscription ne sera prise sur place

Les inscriptions devront parvenir au C.E.P **avant le mercredi 6 février 2008 :**

- sur le site : <http://www.escrime-cep.com> rubrique inscription marathon 2008
- Par E-MAIL : marathon@escrime-cep.com ,
- Par FAX : 01-46-77-00-84 TEL : 0033-(0) 1-46-77-00-84 ou 0033-(0) 6-78-69-09-39
- Par Courrier : C.E.P - Cercle des Escrimeurs Parisiens
7 rue René Thibert Boite9 94800 Villejuif - FRANCE

Les inscriptions devront comporter les noms, prénoms, dates de naissance.

Afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve, les organisateurs s'autorisent à anticiper la date de clôture des inscriptions, au cas où le nombre d'inscrits excéderait les capacités d'accueil de la compétition. Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée.

ARTICLE 11 : Droits d'Engagement

Il y a 2 ans, un certain nombre d'inscrits n'est pas venu sans prévenir, empêchant ainsi d'autres tireurs de participer.

Depuis, et pour se prémunir des désistements non annoncés et permettre ainsi la participation de remplaçants éventuels, les droits d'engagements pourront être acquittés avant le 20 janvier 2008 .

En cas de non participation ne seront remboursés que les engagés ayant prévenu l'organisateur au moins 72h avant le début de l'épreuve (soit avant le mercredi 6 février 2008). Après ce délais aucun remboursement ne sera effectué.

Nota : le paiement anticipé avec l'inscription n'est pas obligatoire, les droits d'inscription (majorés) pourront être acquittés le jour de l'épreuve.

Le montant des droits d'engagement est fixé à :

- 19€ Droit d'engagement payé avant le 20 janvier 2008
- 26€ Droit d'engagement payé sur place le jour de l'épreuve

ARTICLE 11 : Paiement anticipé

Pour payer le droit d'engagement à 19 euros, le montant devra être envoyé avant le dimanche 20 janvier 2008.

Comment payer:

- Par CB Visa MasterCard sur internet (paiement sécurisé paypal)
Sur le site du club : <http://www.escrime-cep.com>
Aller dans inscription au marathon fleuret 2008
- par chèque (uniquement pour les français)
adressé avec l'inscription par courrier au :
CEP- Cercle des escrimeurs parisiens,
7 rue Thibert Boite 9
94800 Villejuif
- par virement

**Banque : fortis banque, BANK IDENTIFICATION CODE – BIC : BPARFRPP,
account owner ASS CERCLE ESCRIMEURS PARISIENS 10 RUE ALBERT 75013 PARIS
IBAN INTERNATIONAL BANK ACCOUNT NUMBER FR76 3048 8000 4100 0441 4132 744**



ARTICLE 12 : Restauration

Une buvette sera mise en place.

ARTICLE 13 : Stand

Un stand de matériel sera présent tout le week-end

